

PERMIS

VENTE DE PESTICIDES OU EXÉCUTION DE TRAVAUX COMPORTANT L'UTILISATION DE PESTICIDES

Si vous souhaitez remplir le formulaire de façon interactive, vous devez l'enregistrer sur votre poste, le compléter, le signer et le transmettre de manière sécuritaire accompagné des documents exigés. Sinon, vous pouvez l'imprimer et le remplir à l'encre noire ou bleu foncé.

Tous les renseignements recueillis seront traités de manière confidentielle.

Toute demande incomplète nécessitera l'obtention de renseignements ou de documents complémentaires, ce qui retardera la délivrance du permis.

SUIVEZ LES INSTRUCTIONS CORRESPONDANT À CHAQUE SECTION DE LA DEMANDE.

À l'usage du Ministère

7	8	2	0			0	1
Activité				Sujet		Sous-sujet	
Code spécialisé							

1 Objet de la demande

Première demande d'un permis	Première demande d'un permis temporaire
Renouvellement d'un permis	Spécifiez :
Modification	Renouvellement d'un permis temporaire
Révocation	Spécifiez :
Cessation des activités	
	Date de fin
	(AAAA-MM-JJ)

2 Catégorie de permis visée par la demande

Vente en gros (catégorie A)	Travaux pour autrui (catégorie C)
Vente au détail (catégorie B)	Travaux pour ses propres activités (catégorie D)

3A Coordonnées du domicile ou du siège du demandeur

Numéro d'entreprise du Québec		Nom	
Numéro	Rue	App., bureau	
Municipalité		Province	Code postal
Téléphone 1	Téléphone 2	Courriel	
-	-		

3B Coordonnées postales du demandeur

Les coordonnées postales du demandeur sont identiques à celles qui ont été inscrites à la section 3A.

Numéro	Rue	App., bureau	Case postale
Municipalité		Province	Code postal

4 Numéro de permis

Date d'expiration

40

(AAAA-MM-JJ)

5 Coordonnées des associés d'une société contractuelle ou des dirigeants d'une personne morale

(Joignez une liste, si nécessaire.)

Ne s'applique pas

Nom	Prénom	Fonction
Téléphone	Courriel	
-		
Adresse du domicile	Numéro	Rue
		App.
Municipalité	Province	Code postal

Adresse postale

Les coordonnées postales de l'associé ou du dirigeant sont identiques aux coordonnées de son domicile.

Numéro	Rue	Case postale
Municipalité	Province	Code postal

Nom	Prénom	Fonction
Téléphone	Courriel	
-		
Adresse du domicile	Numéro	Rue
		App.
Municipalité	Province	Code postal

Adresse postale

Les coordonnées postales de l'associé ou du dirigeant sont identiques aux coordonnées de son domicile.

Numéro	Rue	Case postale
Municipalité	Province	Code postal

6 Nombre d'établissements ou de sites

Nombre d'établissements ou de sites situés au Québec et servant à l'exercice des activités pour lesquelles le permis est demandé

7 Garantie financière associée au permis temporaire

Ne s'applique pas

Espèces	Chèque visé	Cautionnement ou police de garantie
Mandat bancaire	Titres	Lettre de crédit irrévocable

8 Documents à joindre

Dans le cas d'une société contractuelle

Copie du contrat de société ou de la déclaration de société exigée par le *Code civil du Québec*
et
Procuration qui autorise la signature de la demande de permis

Dans le cas d'une personne morale

Copie de la charte
et
Copie certifiée d'une résolution qui autorise la signature de la demande de permis

Dans le cas d'une entreprise individuelle qui utilise un nom différent des nom et prénom du demandeur

Copie de la déclaration publiée dans le registre des entreprises du Québec

Dans le cas de la délivrance ou du renouvellement d'un permis temporaire (voir la section 7)

Garantie financière

Dans le cas où la capacité d'entreposage du lieu est supérieure à 10 000 litres ou kilogrammes (voir la section A5 de l'annexe A)

Attestation d'assurance de responsabilité civile pour les préjudices à l'environnement

9 Droits exigibles

Les droits exigibles sont valides jusqu'au 31 décembre 2026.

Première demande ou renouvellement d'un permis

Catégorie A ou C

établissement(s) x =

TOTAL 1

Catégorie D au coût de 140 \$.

Catégorie B

Sous-catégorie B1

établissement(s) x

Sous-catégorie B2 +

établissement(s) x

TOTAL 2

Première demande ou renouvellement d'un permis de vente pour une personne non domiciliée et n'ayant pas d'établissement au Québec

Catégorie A au coût de 837 \$.

Sous-catégorie B2 au coût de 281 \$.

Sous-catégorie B1 au coût de 837 \$.

Sous-catégories B1 et B2 au coût de 1 118 \$.

Première demande ou renouvellement d'un permis temporaire

Catégorie C au coût de 371 \$.

Modification d'un permis au cours de sa période de validité**Modification au cours des 18 premiers mois de validité du permis****Catégorie A ou C****TOTAL 3**

établissement(s) x =

Catégorie B

Sous-catégorie B1

établissement(s) x

Sous-catégorie B2

établissement(s) x

+

TOTAL 4**Modification au cours des 18 derniers mois de validité du permis****Catégorie A ou C****TOTAL 5**

établissement(s) x =

Catégorie B

Sous-catégorie B1

établissement(s) x

Sous-catégorie B2

établissement(s) x

+

TOTAL 6**10 Déclaration**

OUI NON

Les activités visées par le permis demandé seront en tout temps exécutées par le titulaire d'un certificat ou par une personne travaillant, sur les lieux où les activités sont exécutées, sous la surveillance d'un tel titulaire.

Dans le cas d'une première demande de permis, le demandeur ou ses dirigeants ont été déclarés coupables, au cours des 12 derniers mois, d'une infraction à la *Loi sur les pesticides* ou aux règlements qui en découlent.

Dans le cas du renouvellement d'un permis, le demandeur a respecté, au cours des 3 dernières années, les exigences de la *Loi sur les pesticides* et celles des règlements qui en découlent.

11 Signature

Nom du signataire (en lettres moulées)

Titre ou fonction du signataire dans la société contractuelle ou dans la personne morale

En signant la présente, je déclare que les renseignements fournis sont exacts.



Date (AAAA-MM-JJ)

ANNEXE A

A1 Nature de la demande

Première demande

Renouvellement

Ajout d'un établissement

Retrait d'un établissement

Modification des coordonnées

Modification d'une sous-catégorie

A2 Coordonnées de l'établissement ou du site visé

Nom

Numéro Rue App., bureau

Municipalité Province Code postal

Téléphone Nom de la personne-ressource Courriel de la personne-ressource

A3 Catégorie ou sous-catégories de permis visées par la demande

A : Ajout R : Retrait

A R

Permis de vente en gros (catégorie A)

Permis de vente au détail (catégorie B)

A R

A R

B1 - Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B

B2 - Vente au détail des pesticides de la classe 4

Permis de travaux pour autrui – classes 1 à 5 (catégorie C)

A R

A R

C1 - Aéronef

C2 - Milieu aquatique

C3 - Terrain inculte

C4 - Entretien des espaces verts

C5 - Gestion parasitaire

C6 - Fumigation

C7 - Aires forestières

C8 - Terres cultivées (à forfait)

C9 - Contrôle des insectes piqueurs

C10 - Bâtiment à des fins horticoles

C11 - Terrain de golf

C12 - Enrobage des semences avec des pesticides

C12 - Régulateurs de croissance en entrepôt

C12 - Serres forestières

C12 - Préservateurs du bois

C12 - Biocides

C12 - Autres cas d'application

(mode d'application, objet du traitement, lieu d'application)

Permis de travaux pour ses propres activités – classes 1 à 5 (catégorie D)

A R

A R

D1 - Aéronef

D2 - Milieu aquatique

D3 - Terrain inculte

D4 - Entretien des espaces verts

D5 - Gestion parasitaire

D6 - Fumigation

D7 - Aires forestières

D9 - Contrôle des insectes piqueurs

A3 Catégorie ou sous-catégories de permis visées par la demande (suite)

D10 - Bâtiment à des fins d'horticulture ornementale
D12 - Enrobage des semences avec des pesticides
D12 - Serres forestières

D11 - Terrain de golf
D12 - Régulateurs de croissance en entrepôt
D12 - Préservateurs du bois

D12 - Autres cas d'application

(mode d'application, objet du traitement, lieu d'application)

A4 Coordonnées des titulaires d'un certificat

(Joignez une liste, si nécessaire.)

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

Nom	Prénom	Téléphone du domicile
-----	--------	-----------------------

-

Numéro du certificat	Date d'expiration (AAAA-MM-JJ)
----------------------	--------------------------------

40

A5 Entreposage de pesticides au Québec

Nombre de lieux d'entreposage de pesticides associé à l'établissement visé

Adresse du lieu d'entreposage		Classes de pesticides entrepasés	Capacité d'entreposage
1	L'adresse du lieu est identique à celle qui a été inscrite à la section A2.	Classe 1, 2, 3 ou 4	L ou kg
		Classe 3A ou 3B	
2		Classe 1, 2, 3 ou 4	L ou kg
		Classe 3A ou 3B	
3		Classe 1, 2, 3 ou 4	L ou kg
		Classe 3A ou 3B	
4		Classe 1, 2, 3 ou 4	L ou kg
		Classe 3A ou 3B	
5		Classe 1, 2, 3 ou 4	L ou kg
		Classe 3A ou 3B	

INSTRUCTIONS

Celui qui vend ou utilise des pesticides doit être titulaire d'un [permis](#). Le permis est également requis pour offrir de vendre de tels produits ainsi que pour exécuter ou pour offrir d'exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides.

Si vous avez des questions auxquelles le présent document ne répond pas, veuillez communiquer par téléphone ou par courriel avec le [bureau du Ministère](#) de la région où se situe le domicile ou le siège social de l'entreprise. Si le domicile ou le siège social de l'entreprise est situé à l'extérieur du Québec, veuillez communiquer avec la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

1 Objet de la demande

Cochez la ou les cases correspondant à la situation.

Première demande d'un permis

Le permis est délivré à :

- celui qui désire réaliser des activités de vente ou d'offre de vente de pesticides (permis de catégorie A ou B), peu importe le lieu de son domicile, de sa résidence ou de son établissement;
 - celui qui désire exécuter ou offrir d'exécuter des travaux comportant l'utilisation de pesticides (permis de catégorie C ou D), qui est domicilié au Québec ou qui y a une résidence ou un établissement.
- Remplissez toutes les sections, sauf la section 4, ainsi qu'une annexe A pour chaque établissement visé par la demande.

Renouvellement d'un permis

La demande de renouvellement doit être faite **au moins 30 jours** avant l'expiration du permis. Pour faciliter son renouvellement, le Ministère expédie un avis prérempli au moins deux mois avant son expiration. Si vous égarez cet avis ou si vous ne le recevez pas, vous devez présenter votre demande à l'aide du présent formulaire.

- Remplissez toutes les sections ainsi qu'une annexe A pour chaque établissement visé par la demande.

Première demande d'un permis temporaire

Le permis temporaire est délivré à une personne désirant exécuter des travaux pour autrui comportant l'utilisation de pesticides (permis de catégorie C) qui n'est pas domiciliée au Québec et qui n'y a pas de résidence ou d'établissement.

- Remplissez toutes les sections, sauf la section 4, ainsi qu'une seule annexe A. Spécifiez également la région administrative où auront lieu les travaux d'application de pesticides, les coordonnées du ou des clients, si elles sont connues, ainsi que les dates de début et de fin des travaux d'application.

Renouvellement d'un permis temporaire

La demande de renouvellement doit être faite **au moins 30 jours** avant l'échéance du permis. Pour faciliter son renouvellement, le Ministère expédie un avis prérempli au moins deux mois avant son expiration. Si vous égarez cet avis ou si vous ne le recevez pas, vous devez présenter votre demande à l'aide du présent formulaire.

- Remplissez toutes les sections ainsi qu'une seule annexe A. Spécifiez également la région administrative où auront lieu les travaux d'application de pesticides, les coordonnées du ou des clients, si elles sont connues, ainsi que les dates de début et de fin des travaux d'application.

Modification d'un permis au cours de sa période de validité

Une demande de modification doit être obligatoirement effectuée :

- ✓ Lors de tout changement ayant pour effet de rendre inexacts ou incomplets les renseignements fournis pour obtenir la délivrance ou le renouvellement du permis (par exemple, un changement d'adresse du titulaire ou d'un établissement). Le Ministère doit en être avisé dans les **30 jours**;
- ✓ Lors de l'ajout ou du retrait d'une sous-catégorie de permis;
- ✓ Lors de l'ajout ou du retrait d'un établissement;
- ✓ Lors d'une fusion d'entreprises.

La modification du statut légal d'une entreprise, qui se traduit par l'attribution d'un nouveau [numéro d'entreprise du Québec](#) (NEQ) par le Registraire des entreprises, requiert la demande d'un nouveau permis, et non la modification d'un permis existant. Ce n'est toutefois pas le cas si l'attribution d'un nouveau NEQ survient à la suite d'une fusion d'entreprises.

- Remplissez les sections 2, 3A, 3B, 4 et 11 ainsi que celles où des modifications sont requises. Le cas échéant, remplissez une annexe A pour chaque établissement qui fait l'objet d'une modification.

Cessation des activités relatives aux pesticides

La cessation des activités concerne les activités relatives aux pesticides effectuées dans tous les établissements. Le Ministère doit en être avisé dans les **30 jours**.

- Inscrivez la date de fin des activités dans le format AAAA-MM-JJ et remplissez les sections 2, 3A, 3B, 4 et 11.

Révocation à la demande du titulaire

Par suite de la révocation, les activités de vente ou d'utilisation de pesticides ne sont autorisées **dans aucun établissement à compter de la date de la signature du formulaire**.

- Remplissez les sections 2, 3A, 3B, 4 et 11.

2 Catégorie de permis visée par la demande

Cochez une seule case.

Un formulaire doit être rempli pour chaque catégorie de permis demandée. Si vous déclarez plusieurs établissements pour une même catégorie de permis, vous devez remplir un seul formulaire et autant d'annexes A que d'établissements déclarés. L'annexe A permet d'indiquer la sous-catégorie de permis associée à chaque établissement.

- Le permis de **catégorie A** est délivré à celui qui vend des pesticides à des fins de revente (vente en gros), c'est-à-dire que ses clients n'utilisent pas les pesticides, mais les revendent à un vendeur ou à un utilisateur.
- Le permis de **catégorie B** est délivré à celui qui vend des pesticides à des fins d'utilisation (vente au détail), c'est-à-dire que ses clients utilisent les pesticides.
- Le permis de **catégorie C** est délivré à celui qui exécute pour autrui des travaux comportant l'utilisation de pesticides.
- Le permis de **catégorie D** est délivré à celui qui exécute, pour ses propres activités, des travaux comportant l'utilisation de pesticides.

3A Coordonnées du domicile ou du siège du demandeur

Inscrivez le nom, l'adresse du domicile ou du siège social, le ou les numéros de téléphone du demandeur et son adresse courriel.

Dans le cas d'une entreprise immatriculée, assurez-vous que le nom du demandeur correspond à celui qui est inscrit à la section « Identification de l'entreprise » du [registre des entreprises](#), et inscrivez le NEQ.

- Une **entreprise individuelle** est exploitée par une seule personne physique. Si celle-ci exploite une entreprise sous un nom qui ne comprend pas son nom de famille et son prénom, elle est immatriculée au registre des entreprises, et le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) qui lui est attribué par le Registraire des entreprises débute par le chiffre 22.
- Une **société contractuelle** est une association entre au moins deux individus ou sociétés de personnes ou personnes morales, appelés « associés », qui s'unissent en vue d'exploiter une entreprise. La société est soit en nom collectif (S.E.N.C.), en commandite (S.E.C.) ou en participation (S.E.P.). Le NEQ qui lui est attribué débute par le chiffre 33.
- Une **personne morale** est une entité juridique distincte. Elle est donc légalement séparée de son ou de ses actionnaires (par exemple, une société par actions, une compagnie incorporée ou limitée ou une coopérative). Le NEQ qui lui est attribué débute par le chiffre 11 tandis que le NEQ attribué à une personne morale de droit public débute par le chiffre 88.

3B Coordonnées postales du demandeur

Si les coordonnées postales sont identiques aux coordonnées inscrites à la section 3A, cochez la case. Sinon, inscrivez l'adresse postale du demandeur.

L'adresse postale du demandeur peut différer de l'adresse de son domicile ou de son siège (adresse géographique). La première sert à indiquer le point de livraison du courrier tandis que la seconde sert à situer précisément un lieu. L'adresse postale mentionne, par exemple, une case postale ou une succursale postale.

4 Numéro de permis

Inscrivez le numéro et la date d'expiration du permis qui fait l'objet de la présente demande, sauf s'il s'agit de la première demande d'un permis ou d'un permis temporaire. La date doit être inscrite dans le format AAAA-MM-JJ.

5 Coordonnées des associés d'une société contractuelle ou des dirigeants d'une personne morale

Si le demandeur est une entreprise individuelle, cochez la case « Ne s'applique pas ».

S'il s'agit d'une société contractuelle, inscrivez les nom, prénom, adresse du domicile et numéro de téléphone du domicile des associés. Inscrivez également leur adresse courriel. Si les coordonnées postales des associés sont identiques aux coordonnées de leur domicile, cochez la case. Sinon, inscrivez leur adresse postale.

S'il s'agit d'une personne morale, inscrivez les nom, prénom, adresse du domicile et numéro de téléphone du domicile des dirigeants. Inscrivez également leur fonction dans l'entreprise et leur adresse courriel. Si les coordonnées postales des dirigeants sont identiques aux coordonnées de leur domicile, cochez la case. Sinon, inscrivez leur adresse postale.

6 Nombre d'établissements ou de sites

Inscrivez le nombre d'établissements situés au Québec et servant à l'exercice des activités pour lesquelles la catégorie de permis est demandée.

Dans le cas d'un permis de catégorie D, inscrivez le nombre de sites où sont exécutés des travaux d'utilisation de pesticides. Les sites sont des unités autonomes (par exemple, des terrains de golf ou des usines), généralement situées dans des municipalités distinctes, et employant des titulaires de certificat différents. Une municipalité constitue un seul site.

Exemple : Si le demandeur possède deux établissements au Québec qui exercent des activités d'application de pesticides pour autrui en entretien des espaces verts (sous-catégorie C4) et trois établissements réalisant des activités de contrôle des insectes piqueurs pour autrui (sous-catégorie C9), il doit inscrire « 5 ».

7 Garantie financière associée au permis temporaire

La garantie financière est conditionnelle à la délivrance ou au renouvellement d'un **permis temporaire**. Celui-ci est délivré à une personne qui désire un permis de catégorie C, qui n'est pas domiciliée au Québec et qui n'y a pas de résidence ou d'établissement.

- Si un permis temporaire fait l'objet de la présente demande, choisissez une des garanties financières mentionnées. Sinon, cochez la case « Ne s'applique pas ».
- Libellez le mandat bancaire ou le chèque visé à l'ordre du **ministre des Finances du Québec**, si vous faites le choix de fournir la garantie financière sous l'une de ces formes.
- Si vous faites le choix de fournir la garantie financière sous la forme d'un cautionnement ou d'une lettre de crédit irrévocable, utilisez le formulaire disponible dans la page [Garanties financières et fiducies](#).

La garantie financière est destinée à rembourser les frais que le Ministère pourrait devoir assumer pour les mesures prises en application des articles 24, 26 ou 27 de la [Loi sur les pesticides](#). Pour en savoir plus sur les exigences associées aux garanties financières, veuillez consulter les notes explicatives associées aux articles 29 à 32 du [Guide de référence du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides](#).

8 Documents à joindre

Les documents mentionnés ci-après ne sont pas requis si le demandeur les a déjà fournis lors d'une demande précédente et si les renseignements qu'ils contiennent sont encore à jour.

- Dans le cas d'une société contractuelle, joignez une copie du contrat de société ou de la déclaration de société exigée par le Code civil du Québec ainsi qu'une procuration qui autorise la signature de la demande de permis. Utilisez le [formulaire de procuration](#) mandant un individu pour signer au nom d'une société.
- Dans le cas d'une personne morale, joignez une copie de sa charte ainsi qu'une copie certifiée d'une résolution qui autorise la signature de la demande de permis. Utilisez le [formulaire de résolution](#) mandant un individu pour signer au nom d'une personne morale.
- Dans le cas d'une entreprise individuelle qui utilise un nom différent des nom et prénom du demandeur, joignez une copie de la déclaration publiée dans le registre des entreprises du Québec.
- Si un permis temporaire fait l'objet de la présente demande, fournissez également une garantie financière sous l'une des formes mentionnées à la section 7.
- Dans les cas décrits à la section A5 de l'annexe A, joignez une attestation d'assurance de responsabilité civile pour les préjudices à l'environnement pouvant découler des activités d'entreposage ou d'événements soudains et accidentels susceptibles de survenir sur le lieu d'entreposage. Utilisez le [formulaire d'attestation d'assurance](#).

9 Droits exigibles

Les droits exigibles sont valides jusqu'au 31 décembre 2026 et ne sont pas taxables. Ils s'appliquent si votre demande est reçue à un bureau du Ministère avant cette date. Pour connaître les droits valides après cette date, veuillez consulter la [tarification en matière de pesticides](#).

- Acquittez les droits au moyen d'un chèque ou d'un mandat-poste libellé à l'ordre du **ministre des Finances du Québec**.

Première demande ou renouvellement d'un permis

Des droits sont exigés pour la première demande ou pour le renouvellement d'un permis. La période de validité du permis est de trois ans.

Permis de catégorie A ou C : les droits à payer sont de 837 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à cette catégorie. Acquittez le montant inscrit à la ligne **TOTAL 1**.

Permis de catégorie D : les droits à payer sont de 140 \$. Cochez la case qui correspond à cette situation et acquittez ce montant.

Permis de sous-catégorie B1 « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B » ou B2 « Vente au détail des pesticides de la classe 4 » : les droits à payer sont de 837 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B1 ou de 281 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B2. Acquittez le montant inscrit à la ligne **TOTAL 2**.

Première demande ou renouvellement d'un permis de vente pour une personne non domiciliée et n'ayant pas d'établissement au Québec

Des droits sont exigés pour la première demande ou le renouvellement d'un permis de vente pour une personne non domiciliée et n'ayant pas d'établissement au Québec. La période de validité du permis est de trois ans.

Permis de catégorie A : les droits à payer sont de 837 \$. Cochez la case qui correspond à cette situation et acquittez ce montant.

Permis de sous-catégorie B1 « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B » ou B2 « Vente au détail des pesticides de la classe 4 » : les droits à payer sont de 837 \$ pour la sous-catégorie B1 ou de 281 \$ pour la sous-catégorie B2. Cochez la case qui correspond à la situation et acquittez ce montant.

Première demande ou renouvellement d'un permis temporaire

Des droits sont exigés pour la première demande ou le renouvellement d'un permis temporaire. La période de validité du permis temporaire est d'un an.

Les droits à payer sont de 371 \$. Cochez la case qui correspond à cette situation et acquittez ce montant.

Modification d'un permis au cours de sa période de validité

Activité dans un nouvel établissement pour un permis de catégorie A, B ou C

Le titulaire d'un permis de catégorie A, B ou C qui désire exercer une activité dans un nouvel établissement au Québec pour l'exercice d'activités déjà autorisées par son permis doit acquitter les droits mentionnés ci-dessous.

- **Modification au cours des 18 premiers mois de validité du permis**

Permis de catégorie A ou C : les droits à payer sont de 837 \$ par nouvel établissement qui effectue les activités relatives à cette catégorie. Acquittez le montant inscrit à la ligne *TOTAL 3*.

Permis de sous-catégorie B1 « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B » ou B2 « Vente au détail des pesticides de la classe 4 » : les droits à payer sont de 837 \$ par nouvel établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B1 ou de 281 \$ par nouvel établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B2. Acquittez le montant inscrit à la ligne *TOTAL 4*.

- **Modification au cours des 18 derniers mois de validité du permis**

Permis de catégorie A ou C : les droits à payer sont de 418,50 \$ par nouvel établissement qui effectue les activités relatives à cette catégorie. Acquittez le montant inscrit à la ligne *TOTAL 5*.

Permis de sous-catégorie B1 « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B » ou B2 « Vente au détail des pesticides de la classe 4 » : les droits à payer sont de 418,50 \$ par nouvel établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B1 ou de 140,50 \$ par nouvel établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B2. Acquittez le montant inscrit à la ligne *TOTAL 6*.

Modification ou ajout d'une sous-catégorie au permis de catégorie B

Le titulaire d'un permis de catégorie B qui désire modifier ou ajouter la sous-catégorie B1 ou B2 à son permis doit acquitter les droits mentionnés ci-dessous.

- **Modification au cours des 18 premiers mois de validité du permis**

Permis de sous-catégorie B1 « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B » ou B2 « Vente au détail des pesticides de la classe 4 » : les droits à payer sont de 837 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B1 ou de 281 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B2. Acquittez le montant inscrit à la ligne *TOTAL 4*.

- **Modification au cours des 18 derniers mois de validité du permis**

Permis de sous-catégorie B1 « Vente au détail des pesticides des classes 1 à 3B » ou B2 « Vente au détail des pesticides de la classe 4 » : les droits à payer sont de 418,50 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B1 ou de 140,50 \$ par établissement qui effectue les activités relatives à la sous-catégorie B2. Acquittez le montant inscrit à la ligne *TOTAL 6*.

Cessation des activités relatives aux pesticides ou révocation à la demande du titulaire

Aucun remboursement n'est prévu lors de la cessation des activités en matière de pesticides ou lors de la révocation d'un permis.

10 Déclaration

Cochez les cases qui correspondent à la situation.

- Vous devez déclarer si les activités visées par le permis demandé seront en tout temps exécutées par le titulaire d'un certificat ou par une personne travaillant sur les lieux où l'activité est exécutée, sous la surveillance d'un tel titulaire.
- Dans le cas d'une première demande de permis, vous devez déclarer si le demandeur ou ses dirigeants ont été déclarés coupables, au cours des 12 derniers mois, d'une infraction à la *Loi sur les pesticides* ou aux règlements qui en découlent, à savoir le *Code de gestion des pesticides* ou le *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*.
- Dans le cas du renouvellement d'un permis, vous devez déclarer si le titulaire a respecté, au cours des 3 dernières années, les exigences de la *Loi sur les pesticides* et celles des règlements qui en découlent.

11 Signature

Le signataire du formulaire est le propriétaire de l'entreprise s'il s'agit d'une entreprise individuelle ou, s'il s'agit d'une société contractuelle, la personne autorisée à signer par procuration, ou s'il s'agit d'une personne morale, la personne autorisée à signer par résolution (section 8). En signant la demande, vous déclarez que les renseignements fournis sont exacts.

- Inscrivez votre nom, apposez votre signature et inscrivez la date dans le format AAAA-MM-JJ.
- S'il s'agit d'une société contractuelle ou d'une personne morale, inscrivez votre titre ou votre fonction dans l'entreprise.

Expédiez par la poste le formulaire dûment rempli, accompagné des documents à joindre et du paiement, au [bureau du Ministère](#) de la région où se situe le domicile ou le siège social de l'entreprise.

Si le domicile ou le siège social de l'entreprise est situé à l'extérieur du Québec, expédiez par la poste le formulaire dûment rempli, accompagné des documents à joindre et du paiement, à la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides.

ANNEXE A

Vous devez remplir une annexe A pour chaque établissement visé par la demande de permis. Remplissez autant d'annexes que d'établissements inscrits à la section 6 de la demande.

Dans le cas d'un permis de catégorie D, remplissez une annexe A pour chaque site où sont exécutés des travaux d'utilisation de pesticides. Les sites sont des unités autonomes (par exemple, des terrains de golf ou des usines), généralement situées dans des municipalités distinctes, et employant des titulaires de certificats différents. Une municipalité constitue un seul site.

Toutefois, dans le cas d'un permis temporaire, ne déclarez qu'un seul établissement.

A1 Nature de la demande

Cochez une des cases de la section A1, selon la situation qui s'applique à l'établissement visé à cette annexe.

Première demande

Cochez cette case si vous faites une première demande de permis.

Renouvellement

Cochez cette case si vous désirez renouveler les activités effectuées dans l'établissement visé.

Ajout ou retrait de l'établissement

Cochez cette case si vous désirez ajouter ou retirer l'établissement visé, au cours de la période de validité du permis.

Modification des coordonnées

Cochez cette case si vous désirez modifier les coordonnées de l'établissement visé ou celles de la personne-ressource s'y rattachant.

Modification d'une sous-catégorie

Cochez cette case si vous désirez ajouter ou retirer une sous-catégorie pour l'établissement visé.

A2 Coordonnées de l'établissement ou du site visé

Inscrivez le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'établissement ainsi que le nom et l'adresse courriel de la personne-ressource.

A3 Catégorie ou sous-catégories visées par la demande

Pour en savoir plus concernant les catégories et sous-catégories de permis, veuillez consulter les notes explicatives associées aux articles 12 à 15 du [Guide de référence du Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides](#).

- Dans le cas d'une nouvelle demande ou de l'ajout d'un établissement (section A1), cochez la ou les sous-catégories de permis associées à l'établissement, dans la colonne A.
- Dans le cas du retrait d'un établissement (section A1), cochez la ou les sous-catégories de permis associées à l'établissement, dans la colonne R.
- Dans le cas de la modification d'une sous-catégorie (section A1), cochez l'une ou l'autre des cases associées à la sous-catégorie de permis visée, soit celle identifiée « A » lorsque vous désirez ajouter cette sous-catégorie à l'établissement visé à cette annexe, ou « R » lorsque vous désirez lui retirer cette sous-catégorie de permis.
- Dans le cas des sous-catégories C12 et D12, « Autres cas d'application », spécifiez le mode d'application envisagé, l'objet du traitement ainsi que le lieu d'application des pesticides. Ces renseignements doivent être inscrits sur le permis.

A4 Coordonnées des titulaires d'un certificat

Les activités visées par le permis demandé doivent **en tout temps** être exécutées par le titulaire d'un certificat ou par une personne travaillant, sur les lieux où l'activité est exécutée, sous la surveillance d'un tel titulaire.

- Inscrivez le nom, le prénom et le numéro de téléphone du domicile des titulaires d'un certificat travaillant pour le demandeur de permis ainsi que le numéro et la date d'expiration (dans le format AAAA-MM-JJ) de leur certificat. Joignez une liste, si nécessaire.

A5 Entreposage de pesticides au Québec

Inscrivez le nombre de lieux d'entreposage associés à l'établissement visé.

Pour chaque lieu, inscrivez le nom du lieu, son adresse et les classes de pesticides qui y sont entreposés.

Si le lieu sert à entreposer des pesticides des classes 1, 2, 3 ou 4, cochez la case correspondante et inscrivez sa capacité d'entreposage exprimée en litres ou en kilogrammes. La capacité d'entreposage correspond au volume que peut contenir le lieu, ce qui est différent de la quantité de pesticides entreposée à un moment ou l'autre pendant l'année.

Exemple : Le lieu d'entreposage peut contenir 10 000 litres et 10 000 kilogrammes de pesticides. De ce fait, la capacité à déclarer est de 20 000 litres ou kilogrammes, bien qu'une quantité de actuellement entreposée.

Si le lieu ne sert uniquement qu'à entreposer des semences enrobées de pesticides (classe 3A ou 3B), cochez la case correspondante.

Dans le cas où la capacité d'entreposage du lieu est supérieure à 10 000 litres ou kilogrammes, joignez une attestation d'assurance de responsabilité civile pour les préjudices à l'environnement découlant des activités d'entreposage imputables à des événements soudains et accidentels survenus pour ce lieu d'entreposage. Cette obligation ne vise ni les titulaires d'un permis de catégorie D ni ceux qui entreposent uniquement des semences enrobées de pesticides (classe 3A ou 3B). Veuillez consulter la section 8.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les notes explicatives associées aux articles 23 et 24 du [Guide de référence du Code de gestion des pesticides](#).